

Pour vous pré-inscrire ?

1- En accueil régulier :

RDV sur : <https://orpea.messolutionsfamily.com>

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 15 mars 2019.

Ce site vous permet en quelques clics d'accéder :

- au formulaire de demande d'une place en Crèche (accueil régulier ou accueil occasionnel),
- à du contenu pédagogique et des informations pratiques (une dizaine de fiches utiles pour les parents de jeunes enfants, un simulateur de coût de place en crèche, etc..).

Au regard des capacités d'accueil, une commission déterminera les salariés parents bénéficiaires

Une réponse sera apportée à l'ensemble des demandeurs directement par Babilou.

*Si vous souhaitez davantage d'information sur ce partenariat,
contactez l'équipe Babilou via l'adresse mail suivante : inscription.orpea@babilou.com
Vous pouvez également consulter le « Guide Parents » disponible en salle de pause*

2- En accueil occasionnel « Babirelais » :

Babirelais est un service d'accueil occasionnel au sein d'une crèche Babilou (sous réserve des places disponibles) pour un enfant âgé de 4 mois à 4 ans. Ce service s'adresse à tous les salariés-parents de ORPEA en cas de défaillance de leur mode de garde habituel.

Ce service s'articule autour de deux temps d'accueil :

- **L'accueil d'urgence** : le besoin est immédiat (de la veille pour le lendemain ou même le matin de l'urgence)
- **L'accueil planifié** : le besoin est prévu et anticipé (entre 6 semaines et 1 semaine avant la date de démarrage souhaitée)

Pour vous inscrire (attention pas besoin de vous pré inscrire) :

- contactez l'Equipe Relation Familles Babilou, en appelant le numéro dédié : **01 41 49 00 64**
- ou rendez-vous sur le site [Babirelais](#) et remplissez votre demande en ligne à l'aide de votre code entreprise : **2019ORPEA!**

*Si vous souhaitez davantage d'information sur ce partenariat,
contactez l'équipe Babilou via l'adresse mail suivante : inscription.orpea@babilou.com
Vous pouvez également consulter le « Guide Parents » disponible en salle de pause*

Attention : Le départ de l'Entreprise entrainera la perte de la place en crèche.

